

DÉLIBÉRATION N°DL20240053 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

REVERSEMENT PARTIEL D'UNE SUBVENTION OCTROYÉE PAR L'ÉTAT AU TITRE DU PLAN D'AIDE AUX COMMUNES À LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE (ARCD)

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

En 2021, la commune a perçu une subvention de 46 000 € de l'Etat au titre du plan d'aide aux communes à la relance de la construction durable (ARCD).

Ce montant a été attribué pour 2 permis de construire : l'un route du Coin (PC N°04220720S0074) et l'autre rue Maurice Bonneville (PC N°04220720S0081) à Saint-Chamond.

Suite au retrait de permis de construire N°04220720S0074 route du Coin, la commune a reversé une partie de la subvention, soit 29 400 €, sur l'exercice 2023.

Le permis de construire N°04220720S0081 rue Maurice Bonneville ayant également été retiré, il convient d'effectuer un reversement pour le solde de la subvention soit 16 600 € par une dépense réelle au compte 1311.

Concernant la régularisation des reprises de subventions, la régularisation doit s'effectuer par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- crédit du compte 13911 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat »
- débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PAPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la régularisation de la reprise de subvention par le comptable public, telle qu'exposée ci-dessus, par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :
 - crédit du compte 13911 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat »,
 - débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 21 mai 2024